

Ablon-sur-Seine, le 16 octobre 2020

OBJET : Mise en œuvre du couvre-feu

Madame, Monsieur,

Suite aux nouvelles annonces faites par le Président de la République, le Premier Ministre a décrété l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire à partir du vendredi 16 octobre à minuit et a annoncé la mise en place d'un couvre-feu de 21h à 06h en Île-de-France.

Dans ces conditions, je vous informe que **les établissements ouverts au public seront fermés, sans exception à 20h30 dès le samedi 17 octobre à compter de 0 heure**, pour une durée de 4 semaines qui sera sans doute prolongée.

Les équipements accueillant habituellement des activités culturelles et sportives sont directement concernés par la fermeture en soirée : l'Espace Culturel Alain-Poher, la Salle Sully, la maison des associations et l'ensemble des équipements sportifs, c'est-à-dire le complexe sportif Pierre-Pouget, le Tennis Club, le Dojo, le Centre Nautique Ablonais.

Le respect du couvre-feu concerne également l'ensemble des entreprises, commerces, restaurants et établissements culturels de la Ville. Les responsables publics, associatifs ou privés des établissements autorisés à fonctionner en journée, devront prévoir l'arrêt de leurs activités de manière à permettre aux participants et aux clients, de rentrer chez eux avant le début du couvre-feu.

Les dérogations prévues et les attestations dérogatoires sont consultables sur le site du gouvernement <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/couvre-feu>

Naturellement, toutes les règles et protocoles sanitaires précédents restent en vigueur.

Dans l'espace public (rues, places, parcs...), les rassemblements supérieurs à 6 personnes sont désormais interdits, contre 10 personnes précédemment.

Je vous rappelle que les sorties et déplacements seront interdits de 21h à 06h du matin sous peine d'une amende de 135 € et pouvant aller jusqu'à 3 750 €, en cas de récidive.

Sachant compter sur votre sens civique, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Éric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine